



Entretien de haies parties communes par copropriétaire

Par **chatmalo**, le **08/03/2013** à **10:41**

Bonjour,
Mon règlement de copro prévoit que les copro avec jardins privés entretiennent aussi les haies séparatives qui sont parties communes.
Or nous n'avons pas de rebinet extérieur pour brancher un tuyau d'arrosage; le jardin fait 45m².
Peut-on opposer ce point au Syndic ?
Merci de votre réponse

Par **trichat**, le **08/03/2013** à **10:52**

Bonjour,
L'entretien des haies séparatives ne nécessite pas d'eau: un taille-haie électrique ou thermique suffit, me semble-t-il.
Cdt